

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 81

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 32 à 37.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article acte que les embryons peuvent être des choses destinées à la recherche. Cette conception nie toute dignité à l'embryon humain alors qu'il est pourtant la plus jeune forme de l'être humain.